

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS EXAMINÉES EN SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

du 04 juillet 2024 à 21h00

N° des délibérations	Objet des délibérations
001	Opération "été jeunes" : proposition de modifier l'âge d'accès
002	Décision modificative du budget primitif

Affiché le 08 juillet 2024

Séance 2024-05

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE DÉPARTEMENT DU GERS

Commune de LUPIAC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n°001

L'an deux mille vingt-quatre le quatre juillet à vingt et une heure, les membres du Conseil Municipal se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Véronique THIEUX LOUIT, Maire de la commune de Lupiac.

Étaient présents : Mmes CORNU Christelle, FOURAGNAN Maryse, HUTTON Lisa, THIEUX LOUIT Véronique, MM, CORNU Frédéric, DURIEZ Bruno, FILLOS Maxime, GRIVAZ Jean-Marie, LUIS Bernard,

Étaient absents et excusés : LABORDE Simon, MAGNE Patrick

Secrétaire de séance : M. FILLOS Maxime

Date de la convocation : 26 juin 2024

Formant la majorité des membres en exercice.

Objet : Modification de l'âge d'accès à l'Opération « été jeunes » en 2024

Madame le Maire rappelle que la délibération en date du 06/06/2024 qui acte la reconduction de l'opération « été jeunes » sur la commune de Lupiac pour le mois de juillet 2024.

Suite à plusieurs demandes d'inscription de jeunes qui atteignent 14 ans après les dates de l'opération « été jeunes », il est proposé de modifier l'âge d'accès en précisant :

- Ayant atteint l'âge de 14 ans dans l'année et non 14 ans révolus.

Madame le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer et de voter cette modification.

VOTE

Pour : 9

Contre : 0

Abstention : 0

Après en avoir discuté et délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité des suffrages exprimés décide :

- **De modifier** l'âge d'accès à l'opération « été jeunes » ainsi : atteindre l'âge de 14 ans dans l'année.
- **D'accepter** la mise en place de chantier été jeune et ce pour la période du 08 au 19 juillet 2024 de 9h à 12h.
- **De fixer** le montant de la gratification à 15 € par matinée travaillée.
- **D'offrir** un repas aux participants de fin de chantier.

Fait et délibéré en séance

Le 04 juillet 2024

Pour extrait conforme

Le Maire,

Véronique THIEUX LOUIT



Séance 2024-05

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE DÉPARTEMENT DU GERS

Commune de LUPIAC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n°002

L'an deux mille vingt-quatre le quatre juillet à vingt et une heure, les membres du Conseil Municipal se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Véronique THIEUX LOUIT, Maire de la commune de Lupiac.

Étaient présents : Mmes CORNU Christelle, FOURAGNAN Maryse, HUTTON Lisa, THIEUX LOUIT Véronique, MM, CORNU Frédéric, DURIEZ Bruno, FILLOS Maxime, GRIVAZ Jean-Marie, LUIS Bernard,

Étaient absents et excusés : LABORDE Simon, MAGNE Patrick

Secrétaire de séance : M. FILLOS Maxime

Date de la convocation : 26 juin 2024

Formant la majorité des membres en exercice.

Objet : Décision modificative du Budget Primitif 2024

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire d'effectuer une décision modificative pour ajouter des crédits en investissement au chapitre 21 « Immobilisations corporelles » et au chapitre 20 « Immobilisations incorporelles »

Elle propose les virements suivants :

INVESTISSEMENT			
Dépenses		Recettes	
Article (Chap) - Opération	Montant en euros	Article (Chap) - Opération	Montant en euros
2088 (20) : Autres immobilisations incorporelles	1464.00		
2131 (21) – 202401 : Bâtiments publics	-2303.08		
2188 (21) : Autres immobilisations corporelles	839.08		
Total Dépenses	0.00		

VOIE

Pour : 9

Contre : 0

Abstention : 0

Après en avoir discuté et délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité des suffrages exprimés :

- **Approuve** la décision budgétaire modificative n°01 du budget principal pour l'exercice 2024 afin d'ajuster les crédits au niveau des sections d'investissement conformément au tableau présenté ci-dessus,
- **Autorise** Madame le Maire à mettre en œuvre cette décision budgétaire modificative n°01.

Fait et délibéré en séance

Le 04 juillet 2024

Pour extrait conforme

Le Maire,

Véronique THIEUX LOUIT

